

CHARTRE « A Petits Pas »

En devenant MEMBRE ACTIF BENEVOLE de l'Association « A Petits Pas », j'adhère et m'engage à en respecter la charte de fonctionnement, liée aux valeurs de celle-ci :

En tant qu'Association régie par la loi 1901, l'Association « A Petits Pas » est à but non lucratif et ses missions servent l'intérêt de la Petite Enfance et de la Parentalité, sur le territoire de la Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R).

- > L'Association considère l'enfant et plus généralement l'humain, en tant qu'individu unique et respecte ses différents rythmes de développement, en étant à son écoute et à l'écoute de ses besoins
- > L'Association vise à favoriser l'éveil, l'épanouissement et l'éducation de chaque enfant, en valorisant la qualité de son environnement humain
- > L'Association propose ses évènements à chaque enfant/famille, dans le respect de la laïcité, sans discrimination, en favorisant la mixité sociale et le soutien aux familles en difficultés (soutien à la parentalité, ...)
- > L'Association veille à ce que le fonctionnement et les activités soient fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale, en lien à son engagement historique comme acteur de l'économie sociale et solidaire
- > L'Association veille à fournir un encadrement compétent et qualifié, en lien à l'activité proposée
- > L'Association développe le partage de savoir-faire, les partenariats et l'échanges de pratiques...
- > L'Association promeut un management bienveillant, fondé sur la proximité, l'échange et le dialogue envers chacun de ses protagonistes
- > L'Association fonctionne en toute transparence et maîtrise de son budget
- > L'Association proscrit tout profit individuel en réinvestissant systématiquement ses résultats
- > L'Association s'engage dans une politique de participation à la vitalité du tissu économique local (achats, prestations, services...)
- > L'Association s'engage dans une politique dynamique de développement durable et écoresponsable (utilisation de produits/denrées Bio et/ou locaux, respect de l'environnement et du vivant, écocitoyenneté et éco-gestes quotidiens, recyclage, récupération & tri, fabrication maison...)

L'activité bénévole est librement choisie ; Elle se doit de demeurer une mobilisation volontaire des adultes pour les enfants du territoire, vécu avec la joie de l'engagement militant. Mais ceci n'exclut pas le respect de règles, dont la courtoisie et des consignes données par et pour la gestion de l'association.

Le
Nom et signature (*Mention « lu et approuvé »*) :